

Actes du colloque ONPES – Budgets de référence

Tribune introductive de Ségolène NEUVILLE

Alors que le prix Nobel d'économie 2015 a été remis le 12 octobre dernier à Angus Deaton pour ses travaux sur la consommation, la pauvreté et le bien-être, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) présentait le lendemain les premiers « budgets de référence » français, destinés à établir un référentiel des besoins minimum pour « participer pleinement à la société » et à chiffrer leur coût global pour la société.

Ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion européenne, sont essentiels pour tenter de sortir de l'approche monétaire des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les seuils de pauvreté dits monétaires, quels qu'ils soient (60%, 50%, 40% du revenu médian) sont utiles et importants pour se rendre compte des effets de nos politiques sur la distribution des revenus : on voit de ce point de vue que le plan pauvreté a déjà permis de faire reculer les inégalités.

Mais ils ne nous disent rien ou si peu des conditions de vie réelles des Français, de leurs souhaits et de leurs aspirations. Nous disposons certes d'indicateurs permettant d'appréhender le niveau des privations ou des restrictions (la pauvreté dite en « conditions de vie »), mais ils sont définis de façon arbitraire et ne permettent pas de tenir compte de l'évolution des modes de vie : ils ne cessent donc de s'améliorer sous l'effet de l'augmentation des taux d'équipement des Français (en électroménager, en informatique, en automobile...), et ne nous donnent donc aucune indication sur le « bien-être » réel des Français.

L'enjeu est donc de se doter d'indicateurs les plus pertinents possibles pour évaluer l'impact de nos politiques sur ce qu'on appelle désormais le « développement social », qui est le pendant du développement économique. C'est le sens des travaux réalisés dernièrement par la commission Stiglitz¹, ou encore par Dominique Meda², visant à dépasser le PIB. C'est également le sens du rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse qui sera désormais remis chaque année au Parlement en application de la loi du 13 avril 2015³. C'est enfin le sens des « budgets de référence », portés par l'ONPES, qui permettent de définir des indicateurs de « bien-être » partagés et consensuels.

La démarche mise en place par l'ONPES est de ce point de vue totalement novatrice, par sa dimension participative : les budgets de référence ont en effet été construits par des groupes de citoyens, et ont été soumis au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et à son 8^{ème} collègue, qui représente les personnes en situation d'exclusion. Je souhaite saluer ce choix de la part de l'ONPES de ne pas s'en remettre uniquement aux experts, et de se mettre à l'écoute des citoyens pour construire de nouveaux indicateurs. La participation citoyenne à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de nos politiques doit devenir la norme et non l'exception, si l'on souhaite que la démocratie reprenne tout son sens.

1 Commission pour la mesure de la Performance Économique et du Progrès Social, mise en place en 2008.

2 Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse, 2008.

3 Le premier a été rendu public le 27 octobre dernier.

Au final, cette démarche nous renseigne sur les besoins qui peuvent désormais être considérés comme des « biens essentiels » et doivent de ce fait être pris en compte par nos politiques publiques : l'accès à internet est ainsi devenu indispensable pour s'informer, réaliser des démarches administratives, ou encore pour rechercher un emploi. C'est l'un des enseignements de la démarche de l'ONPES. C'est aussi le sens du projet de loi sur le numérique porté par Axelle Lemaire, qui prévoit de garantir un « service minimum » de connexion à internet en cas d'impayé, afin qu'une difficulté financière temporaire ne crée pas un effet de « spirale » du fait d'une impossibilité de s'actualiser sur le site de Pôle emploi, de répondre à des offres d'emploi, ou encore de prendre contact avec des services d'aide ou d'accompagnement social.

La démarche de l'ONPES a également fait apparaître l'importance de la mobilité pour accéder à l'emploi, aux loisirs, aux vacances, et plus largement à la vie sociale. Cet enseignement doit nous pousser à mieux articuler nos politiques de solidarité avec les politiques de transport, et de manière générale à l'ensemble de nos politiques publiques. C'est le sens de la notion de développement social qui est au cœur du plan d'action pour le travail social que j'ai présenté en conseil des ministres le 21 octobre dernier, avec Marisol Touraine. Ce plan d'action vise à décroiser les politiques sociales en créant progressivement des schémas uniques des solidarités : il s'agit en réalité de retisser des liens de solidarité entre les citoyens et leur environnement, afin d'agir plus efficacement et plus précocement sur les difficultés que nous pouvons rencontrer à tout moment de notre vie.

Mais si la plupart des besoins considérés comme essentiels ne font pas débat, il apparaît tout de même qu'au-delà des besoins vitaux (se nourrir, se loger, se vêtir, communiquer, se déplacer...), certains besoins exprimés par les groupes de citoyens dans le cadre de cette démarche sont au moins en partie dictés par le sentiment de devoir se conformer à des normes sociales. Sans remettre en cause la sincérité de ces points de vue, il semble important de souligner que l'expression de ces « besoins » est également lié au regard porté par nos concitoyens sur les comportements qui s'écartent de la norme, ou de ce qu'ils jugent être la norme. L'importance donnée aux apparences, souvent décuplée par les réseaux sociaux, est à l'origine de la crainte d'être déclassé par le regard des autres.

Je suis profondément convaincue que nous pouvons contribuer à faire évoluer ces perceptions, en agissant comme nous le faisons pour réduire les inégalités entre nos concitoyens. C'est une condition indispensable pour redonner l'idée que chacun peut progresser et s'en sortir, quelle que soit sa situation actuelle. Nous le savons, et cela a été démontré à plusieurs reprises (par l'OCDE et le FMI notamment) : la réduction des inégalités contribue à la création de richesse, à la création d'emploi, et au bien-être des populations.

Ségolène NEUVILLE